



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Département de la sécurité, des institutions
et du sport
M. le Conseiller d'Etat Frédéric Favre
Avenue Ritz 1
1950 Sion

envoyé par mail : frederic.favre@admin.vs.ch

Monthey/Brig, 31 mai 2017

Avant-projet de loi sur la mendicité

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Après examen des documents mis en consultation, nous nous permettons de vous soumettre ci-après notre prise de position dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge. La prise de position a été arrêtée par notre comité.

La motion n° 3.0034 demande au Conseil d'Etat de proposer des bases légales destinées notamment à interdire la mendicité et à la sanctionner par une amende sur l'ensemble du territoire cantonal. La Fédération des communes Valaisannes estime que le Conseil d'Etat devrait se limiter au contenu de cette motion. Les dispositions proposées concernant l'aide d'urgence et l'aide sociale (art 8-10 du projet) sont superflues, comme la Constitution fédérale (art 12, Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse) et la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale prévoient déjà les dispositions nécessaires.

Sur le principe, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une loi spéciale sur la mendicité. Ni l'ampleur de la nouvelle législation (après disparition de l'aide d'urgence et de l'aide sociale, il ne resterait que moins de 10 articles) ni la problématique en elle-même ne justifient une loi spéciale. Les articles nécessaires à l'interdiction de la mendicité et la répression de sa pratique peuvent être intégrés dans la révision totale de la loi d'application du code pénal suisse, dans un chapitre dédié spécifiquement au droit pénal cantonal, comme il était proposé par le Conseil d'Etat. De plus, il n'existe pas d'urgence de légiférer sur ce sujet. Presque toutes les grandes communes Valaisannes pour lesquelles la mendicité pourrait représenter un problème ont en effet déjà interdit sa pratique dans leurs règlements de police municipale.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Stéphane Coppey

La Secrétaire générale

Eliane Ruffiner-Guntern